L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 MAI 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 7 MAI.

Nous avons l'habitude d'être francs vis-à-vis de nous-mêmes et vis-à-vis du public. Lorsque nous apprécions la situation politique, nous voyons le pays d'abord, notre parti ensuite. Bien que nous combattions pour une cause qui nous paraît éminemment propre à maintenir la République dans ses véritables voies, nous n'hésitons jamais à signaler les vices d'organisation qui nous semblent devoir compromettre nos succès à venir, succès dont dépend peut-être la perpétuité des institutions américaines.

L'organe officiel du gouvernement nous donne d'ailleurs l'exemple. Le Republic vient dans une série d'articles remarquables, de reprocher sévèrement aux whigs leur défaut d'entente et l'étrange neutralité de quelques uns d'entr'eux. Il ne faut pas se le dissimuler, si notre parti ne se rallie pas franchement, sincèrement, complètement à l'administration, il est à jamais perdu. Ce n'est pas tout que d'avoir élu le général Taylor, il faut maintenant que nos adhésions lui soient acquises dans tous les actes importans du gouvernement. Sans ce concours indispensable, une administration, si bien disposée qu'elle soit, est impuissante et chercherait en vain à lutter contre ses ennemis. Toutes les fois qu'un parti s'est retiré du gouvernement, celui-ci, réduit à ses propres forces, n'a pu rien accomplir, rien fonder. Les whigs certes n'ont pas retiré leur confiance au chef qu'ils ont élu au pouvoir, mais la plupart sont froids. Ils jugent le Président et son cabinet avec presque autant de sévérité et aussi peu de justice que l'opposition.

Nous savons que l'on cherchera à tirer parti contre nous de cet aveu. Qu'importe? Le meilleur moyen de prévenir le développement du mal est d'en signaler hardiment les symptômes. Eh bien! nous le disons en toute sincérité, non la situation n'est pas très bonne en ce moment, non l'administration n'a pas le concours qu'il lui faudrait pour réaliser son programme dans toutes ses parties.

Il y a des mécontens parmi les whigs. Hélas, pourquoi sommes-nous obligés de rechercher la cause de ce mécontentement? Elle est si peu honorable qu'il nous répugne de l'indiquer. Qu'il nous suffise de dire que parmi les whigs comme parmi les démocrates le désintéressement n'est pas la vertu dominante. Que reproche-t-on au général Taylor? D'avoir, dans quelques-unes de ses nominations, récompensé des gens qui n'avaient rien fait pour le parti en 1848, et qui à leur tour ont distribué les places subordonnées à des partisans de fraîche date. Cela est peut-être fondé jusqu'à un certain point, mais le général Taylor pouvait-il satisfaire tout le monde? et est-ce bien là d'ailleurs un juste motif de plainte? La croyance en un dogme politique ne serait donc qu'un masque pour couvrir la convoitise des ambitions et les avidités personnelles! Nous savions que l'amour des places était le premier article de foi de nos adversaires, mais avions meilleure opinion des whigs.

Que nos amis se hâtent de revenir aux anciennes traditions. Ils ont toujours dit, et nous le disions avec eux, qu'ils n'agissaient qu'en vertu d'un grand principe, qu'ils ne se préoccupaient pas des résultats matériels de la victoire. Se seraient-ils fait illusion et nous seraient-nous trompés? Ils lui témoignent de la froideur. Pourquoi? Parce qu'obéissant aux vrais principes whigs il refuse de frapper d'ostracisme les locofocos. Il récompense ses amis, mais il se rappelle en même temps que les démocrates sont des citoyens américains, aimant leur pays comme nous, comme nous voulant le bien, la grandeur, la prospérité de l'Union. Seulement ces derniers sont dans une voie qui les conduira par un long détour à l'abîme. Voilà toute la différence.

Si le général Taylor s'était engagé avant l'élection à ne donner des places qu'aux whigs, nous comprendrions l'irritation de ceux-ci et nous la partagerions même. Mais il a toujours dit qu'il voulait être le président de la nation. Voudrions-nous qu'il manquât à sa parole? Mais alors il aurait trompé le peuple, il aurait égaré la religion des électeurs démocrates qui lui ont donné leurs suffrages! Les locofocos se sont fort scandalisés, eux aussi, des premières nominations du Président. Parce que le chef du pouvoir appelait au partage des places des citoyens qui en étaient exclus depuis vingt ans, on lui a reproché de violer son programme et d'attribuer aux whigs toutes les fonctions publiques. Ces clameurs insensées ont dû néanmoins se taire devant des chiffres. Le silence s'est fait lorsqu'il a été prouvé un an après l'élection du général Taylor que les trois cinquièmes des fonctionnaires étaient encore démocrates.

Les whigs n'ont pas plus de raison de se plaindre aujourd'hui. L'interdiction inique dont ils étaient frappés est levée; ils ont reconquis des droits qui leur avaient été retirés par la toute puissance d'une coterie. Que veulent-ils encore? Imiter les locofocos et user envers eux de représailles? Le général Taylor ne le peut pas; il est lié par son passé, lié par des engagements solennels pris à la face du peuple.

Le président a prouvé par ses actes, par sa politique, depuis qu'il est à la tête des affaires, qu'il est sincèrement dévoué à la cause whig. Où a-t-il pris ses ministres? Parmi les whigs. Quelles doctrines a-t-il proclamées? Des doctrines whigs. Quelle mesure hostile au parti a-t-il proposé? Aucune. Comment donc expliquer le mécontentement de certains whigs? Nous sommes forcés de l'attribuer au désappointement. Triste motif de colère!

Espérons que ceux qui aujourd'hui se montrent si froids comprendront bientôt leur folie et reviendront à de meilleures idées. Pour la première fois depuis longtemps nous avons élu un président; tâchons au moins de ne pas perdre les fruits de la victoire, et en travaillant dans le présent songeons à l'avenir.

Nuit d'Espagne, *caprice brillant pour le piano*, par G. Collignon.

A quelques exceptions près les compositions instrumentales de notre époque ont une existence assez éphémère; naître, briller un moment et mourir, voilà leur destin.

L'auteur des *Nuits d'Espagne* a parfaitement compris la cause de cette inconstance des idées; aussi pour donner à son ouvrage une vie durable, il l'a établi sur les bases solides de la science, autour desquelles il a prodigué comme des ornements les brillantes fantaisies de son imagination.

S'il eut offert, aux pianistes, de la musique purement classique, il courrait le danger de se voir réléguer à tout jamais au fond des cartons; si d'un autre côté il eut sacrifié au goût du jour, son ouvrage fut mort avec la mode. Pour éviter ces difficultés M. Collignon a marié les formes classiques à la poétique moderne et a su, sans copier [illegible] le genre de Haydn à celui de Chopin.

Le [illegible] *Nuits d'Espagne* est élégant et correct, [illegible] en est riche et savante et l'écriture [illegible] chez l'auteur une connaissance profonde [illegible] instrument.

L'a[illegible] qui vient après l'introduction, en [illegible] est bien rhythmé et d'une bonne couleur [illegible]; l'*andante*, en *la mineur*, traité sous forme de romance, est d'un caractère tendre et rêveur, et l'air qui revient deux fois pendant le morceau, dans les tons de *si* et *mi majeur* est d'une fraîcheur délicieuse.

Ajoutons que cette belle composition est dédiée à un pianiste d'un très grand talent, M. *Maurice Strakosch*, et qu'elle est en vente chez M. *Mayo*.

Appel a la bienfaisance—On se rappelle encore l'épouvantable catastrophe du 15 novembre dernier. M. J. A. Wood qui se trouvait près du *Louisiana*, lorsque ce steamer fit explosion, eût les deux jambes emportées. Transporté à l'hôpital, ce jeune homme n'en est sorti qu'il y a quelques jours, mais il se trouve sans ressources, et, privé de ses membres, il se voit dans l'impossibilité de gagner une existence honorable au moyen de son travail. Il est donc obligé de recourir à la charité publique, et ses amis ont songé à ouvrir une souscription en sa faveur. Nous recevrons dans nos bureaux les dons que l'on voudra bien offrir au malheureux Wood et nous nous ferons un devoir de les lui transmettre.

Tardy [illegible]

DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE.
(TRANSMISE A L'ABEILLE.)

Nouvelles d'Europe.

ARRIVÉE DU *CANADA*.
Baltimore, 2 mai.

☞ Le steamer *Canada*, parti de Liverpool le 20 avril, est arrivé à Halifax aujourd'hui. Il annonce qu'à l'arrivée du *Niagara* à Liverpool le marché au coton avait haussé d'un huitième de penny sur toutes les descriptions. Les ventes de la semaine se sont élevées à 61,000 balles, dont 12,000 prises par les spéculateurs et 8,000 les exporteurs. Le marché au coton du Havre était ferme et actif, et le suif avait légèrement haussé.

La circulaire du comité, à Liverpool, cotait vendredi soir, le coton fair Upland à 6 7/8, fair Mobile 7, fair Orléans 7 1/8 d. La circulaire des courtiers dit que la faiblesse des récoltes de coton en Amérique est trop sérieuse pour n'être pas prise en considération, et qu'elle produira une forte impression sur ceux qui y sont intéressés.

ANGLETERRE.—Le ministère anglais a éprouvé une nouvelle défaite au sujet du budget du chancelier: cette défaite a produit une grande sensation.

FRANCE—Les nouvelles de France indiquent ce pays est dans un état critique. Les socialistes manifestent une grande haine pour le Président. Le gouvernement a désigné Eugène Sue comme son candidat de Paris.

Les fonds ont baissé d'une manière sensible.

Un accident terrible a eu lieu à Angiers. Le pont suspendu sur la rivière de Lorne s'est rompu tandis que le 11e régiment d'infanterie passait dessus; tous les hommes se sont noyés.

ROME—Le Pape est rentré à Rome, et a été bien reçu.

DANEMARK—Les différends entre ce pays et le Schleswig-Holstein sont loin d'être réglés.

☞ N'ayant reçu nos dépêches que ce matin à 2 heures, nous n'avons pas pu les traduire en entier; nous les donnons en anglais.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil-Général, nouvellement élu, s'est réuni hier pour procéder à son organisation.

Membres présens:—MM. Roselius, Bénit, Caldwell, Allan, Jarvis, Vionnet, Waterman, Tompkins, Bienvenu, Vandergriff, Cucullu, Legenbuhl.

M. Roselius est appelé au fauteuil.

Le secrétaire lit une communication du maire dans laquelle sont transmis les noms des membres élus.

Le Conseil procède à l'élection d'un secrétaire. M. J. B. Walton est élu par 8 voix; M. Pandelli reçoit 3 voix.

M. Mahone est élu portier à l'unanimité.

L'élection d'un sergent d'armes est renvoyée au premier lundi de juin.

M. Cyprien Dufour est élu avocat du Conseil. Il obtient 9 voix, et M. Warfield, 2.

M. Garrigue est nommé gardien de la poudrière.

MM. Magne et Weisse, éditeurs-propriétaires de l'*Abeille*, sont nommés imprimeurs du Conseil par 7 voix contre 5.

MM. Caldwell et Tompkins sont nommés directeurs des water-works pour la présente année.

Le secrétaire lit un long message du maire sur les affaires de la ville et sur les différentes branches de l'administration. Ce rapport paraîtra prochainement dans le compte-rendu officiel de la séance.

Cette partie du message qui a rapport aux *water works* est, sur motion, référée à un comité spécial composé de MM. Jarvis, Bénit et Cucullu.

Le président nomme ensuite les comités permanens. Ils sont composés de la manière suivante:

Comité de finances—MM. Caldwell, Jarvis et Bienvenu.

Comité des cours et prisons—MM. Allan, Vandergriff et Bénit.

Comité des réclamations—MM. Bénit, Cucullu et Waterman.

Comité du jury de police—MM. Tompkins, Legenbuhl et Roselius.

Cette partie du message du maire qui a rapport au paupérisme, est référée à un comité de MM. Caldwell, Legenbuhl et Allan.

La recommandation relative à un chantier de marine sera l'objet d'une prochaine délibération.

Le reste du message est référé à divers comités.

Le salaire du maire est fixé à $5,000 et l'allocation pour payer les commis à $1,200.

On lit une lettre de M. John Calhoun offrant comme ses cautions pour la place de secrétaire de la commission des liquidateurs, MM. John M. Bach et Charles Maes: les cautions sont acceptées à l'unanimité.

Le secrétaire lit une communication de M. Willman, annonçant que diverses erreurs ont été commises dans le dépouillement du scrutin de la dernière élection. Bien que déclaré vaincu, il se trouve au contraire avoir été élu à une majorité de huit voix. Référée à un comité composé de MM. Bénit, Bienvenu et Tompkins.

Le Conseil s'ajourne à jeudi prochain.

Theatre d'Orleans—Ce soir, le *Barbier de Séville*, si admirablement interprété l'autre jour par Mme Bessin, MM. Scott, Graat et Corradi.

Commissaires liquidateurs.—Les commissaires chargés, d'après une loi de la dernière législature, de la liquidation de la dette de l'ancienne ville, se sont réunis hier au bureau du maire pour s'organiser. Les six membres de la commission étaient présens, à savoir: MM Lapeyre, Bodin, Converse, Bogart, Walton et Wilder. Le maire, qui est *ex-officio* président de la commission, occupait le fauteuil. Comme les séances ne doivent pas être publiques, nous ne pouvons qu'annoncer la nomination de M. John Calhoun au poste de secrétaire. La loi faisant à la commission un devoir de publier le compte-rendu de ses séances dans un journal de chaque municipalité, le *Crescent*, l'*Orléanais* et l'*Abeille* ont été désignés à cet effet.

Conseils—Le Conseil de la 2e municipalité se réunira ce soir pour procéder à la nomination des officiers. Le Conseil de la 1re municipalité se réunit également ce soir, mais il ne s'occupera des nominations que mardi prochain.

Police—La police n'a opéré hier aucune arrestation importante. Plusieurs vagabonds ont été envoyés à la maison de travail. Wm Murray, accusé d'escroquerie, a été envoyé devant la 1re Cour de District, ainsi que Wm Swift, accusé de voies de fait sur la personne d'un nommé Owen McCormick.

Triste accident—Hier, à 9 [illegible] matin, une jeune négresse [illegible] dérie, a été la victime [illegible] accident. Un jeune [illegible] M. Gaillard avait à la ma[illegible] fusil rouillé et abandonné depuis [illegible] temps. Il dirigea l'arme vers la négresse et pressa la détente. Le coup partit et la malheureuse reçut une balle à la tête. La blessure est extrêmement grave.

Philadelphie—La tranquillité de cette ville où, malgré son titre, il règne si peu d'amour fraternel, est constamment troublée par des rixes et des émeutes. Le combat s'engage presque toujours entre des compagnies de pompiers. Dernièrement encore deux compagnies rivales revenaient ensemble d'un incendie, lorsque des injures s'échangent de part et d'autre. Des paroles aux voies de fait la distance est bien vite franchie, et un malheureux jeune homme nommé Myers a été frappé au cœur d'un coup de poignard.

Tresor des Etats-Unis—Le revenu des Etats-Unis pendant la présente année fiscale s'élèvera, dit-on, à quarante-trois millions de piastres. Les calculs de [illegible] de douze millions. Le Congrès [illegible]

Ville de Boston—La dette de la ville de [illegible]

Un bruit démenti.—Le bruit s'est répandu dans toute l'Union, grâce à certaines correspondances fabriquées à Washington, que le président frapperait de son veto le bill relatif à l'admission de la Californie dans le cas où la loi serait accompagnée de bills pour l'organisation des territoires.—Le *National Intelligencer* dément ce bruit.—Le Président ayant fait une recommandation au Congrès s'est abstenu depuis de s'immiscer dans les affaires du département législatif. Il a foi dans la sagesse des Chambres.

Grand incendie a Memphis—Le feu a éclaté le 30 avril au soir dans l'entrepôt de coton de R. A. Parker & Co, à Memphis. Sept ou huit cents balles de coton qui s'y trouvaient ont été consumées par les flammes. Elles étaient assurées. Une belle résidence touchant à l'entrepôt et appartenant au colonel Anderson a été également réduite en cendres. La perte totale est évaluée à $65,000. On attribue cet incendie à la malveillance. Un pauvre enfant nommé Hillen Armour a été renversé par une pompe et écrasé sous les roues. Un autre individu dont les journaux ne donnent pas le nom a été également renversé et grièvement blessé.

THEATRE D'ORLÉANS.

Le Diable à l'Ecole—Le Val d'Andorre et Mme Richer—La Femme en Loterie.

Au milieu des préoccupations que suscitèrent les [illegible] de notre théâtre français, nous avons laissé en arrière le compte-rendu d'un nouvel opéra-comique. Maintenant que la question, grâce à l'empressement de tous les hommes intelligens, prend une marche assurée vers une solution heureuse pour tous, nous allons solder notre arriéré et pour cela parler du *Diable à l'Ecole*, dont toute la donnée repose sur l'une des plus vieilles et des plus générales superstitions de la chrétienté.

Un jeune Vénitien, fils de marchand et qui a voulu faire le grand seigneur, a perdu tout au jeu et, dans un moment de désespoir a racheté, au prix de son âme, de par l'inévitable parchemin noir constellé de lettres.... rouges, toute sa richesse envolée. Or, le jour de l'échéance est arrivé et maître Babylas, le diable acheteur, se présente pour rappeler que le moment approche. Sténio, qui aime et croit être aimé, demande en vain un délai quelque court qu'il soit; il brûle d'épouser sa marquise; alors le diable lui montre celle-ci préférant à l'amour de Sténio, jeune et beau, mais fils de marchand, un vieux fat qui lui donnera un blason et un grand nom. Sténio la voit écrire une lettre qu'un instant après il reçoit réellement. Son désespoir est grand et pour le consoler Babylas lui apprend que la tendre marquise est l'héroïne d'une historiette qu'il lui a déjà racontée.

Il est bon de savoir que Babylas est bien déplacé dans l'enfer puisque ce n'est point le royaume *des pauvres d'esprit*. Son parrain, voulant former le pauvre diable dont se moquent déjà tous les gamins du sombre empire, l'envoie se former à l'école des hommes et surtout à celle des femmes. Le novice se glisse dans la peau d'un procureur, débarrasse de son mari une jeune femme et au lieu de rapporter une âme à l'enfer, il est perdu, sur la dénonciation de sa belle cliente. Celle-ci, c'est justement la marquise, objet de tout l'amour de Sténio.

Reçu dans l'enfer par un charivari diabolique, le pauvre Babylas parvient à obtenir une mission sur terre, et la faveur d'une seconde épreuve. Il a été plus heureux cette fois et l'on juge s'il doit tenir à justifier la confiance de parrain, et à garder l'âme de Sténio.

Mais ce dernier possède une sœur de lait, qui lui sert de gouvernante. Comme de rigueur, Fiama est jeune, jolie et ne peut manquer d'être amoureuse de son maître. Elle connaît son secret et pour le sauver ne trouve rien de mieux que de s'engager au lieu et place de Sténio. Grace à cette bonne aubaine, Babylas y gagne; Sténio, joueur, ne peut manquer de lui revenir et la vertueuse Fiama lui appartiendra! Aussi par faveur accorde-t-il à la rusée de ne lui appartenir que lorsqu'un bout de bougie, qui brûle sur la table, sera entièrement consumée.

Le reste se devine, lorsque nous aurons dit qu'il y a là une madone bénie dont le Diable ne peut approcher. Fiama qui a laissé échapper devant Sténio le secret de son amour et qui découvre que celui-ci, volage comme un homme! l'aime de son côté, à présent qu'il n'y a plus de marquise; Fiama, entendant Babylas les railler, souffle la bougie, la place aux pieds de la madone et à son tour se moque du Diable qui disparaît dans la trappe traditionnelle.

Quant aux amoureux, épousèrent-ils? vécurent-ils longtemps? eurent-ils beaucoup d'enfans? Nous l'ignorons, la légende n'en dit rien.

Mme Galinier et M. Debrinay se sont fort convenablement acquittés de leurs rôles de pigeons désespérés et roucoulans. M. Bessin s'est révélé sous un jour nouveau: il a été d'un excellent comique et, malgré ou plutôt à cause de l'émotion de ce début dans l'opéra bouffe, il a chanté avec justesse et aplomb. Le morceau: *Un jour par un sort fatal*, et celui: *Gloire à Babylas* ont été chantés avec un entrain, un brio complets. Babylas, malgré le peu d'importance de la pièce, comptera désormais pour l'une de ses meilleures créations.

La musique, dont nous n'avons encore rien dit, est de E. Boulanger; elle est légère, facile, gracieuse et d'une coupe toute contemporaine. C'est le début, déjà ancien, d'un jeune compositeur qui reste muet depuis trop longtemps et qui promettait à l'école française un maître de plus. Bref, le *Diable à l'Ecole* est un des plus charmans levers de rideau qui se puisse voir et entendre.

Samedi dernier, le temps fantasque qu'il a fait toute la journée, a retenu au logis bon nombre de jolies frileuses et de beaux du sexe laid. Le *Val d'Andorre* a donc été joué devant une demi-chambrée seulement et certainement si chacun aurait pu prévoir ce qui est arrivé, la salle eut été mieux remplie. Or, voici le fait.

D'habitude, Mme Richer s'occupe peu de son jeu et beaucoup du public. Elle nous a habitués à une froideur et un calme que rien ne trouble. Eh bien, samedi, elle s'était transformée. Elle ne s'occupait que peu ou prou des spectateurs; elle a joué tout le rôle de Téréza avec une chaleur, une flexibilité d'intonnation, une justesse, une finesse de nuances, dignes d'une véritable artiste!

Ce fut, parmi les connaisseurs, un heureux étonnement; chacun de chercher la cause cachée de cette transformation, chacun de se demander le pourquoi. Nous fîmes comme tout le monde, puis tout d'un coup nous nous rappelâmes un des plus charmans dictons de la spirituelle Marguerite de Navarre; alors nous avons tout compris.

Que Mme Richer reçoive nos félicitations sur cette révélation d'un talent de comédienne, jusqu'ici enfoui au fond du cœur. Qu'elle reste longtemps, toujours ainsi, et les applaudissemens ne lui manqueront jamais! Elle ne peut plus faiblir désormais, la soirée de samedi a dû lui révéler sa force, et c'est un engagement pris de ne plus faiblir à l'avenir.

Hier, le bénéfice de Mme Sage offrait un attrait particulier. C'était le début d'un nouvel auteur qui dotait la cité louisianaise d'un vaudeville intitulé: *Une femme en Loterie*.

Malgré le zèle de quelques amis trop impatiens, malgré certaines manœuvres qui avaient eu lieu à l'avance pour stimuler leur ardeur, la pièce a réussi grâce à la collaboration de [illegible] méchant. Intrigue faible ou plutôt nulle, [illegible] froides et très longues, tout contait le débutant. Cahin-caha, la Femme en Loterie arriva jusqu'au bout, au milieu des bâillements; elle périssait lorsque [illegible] coup de maître, [illegible] enleva le public par une scène [illegible] préparée, et, d'une chûte [illegible]

Le temps nous manque [illegible]

☞ [illegible]

FEUILLETON.

Mémoires d'Outre-Tombe.

JOURNÉE MILITAIRE DU 29 JUILLET.

Le 29 vit paraître de nouveaux combattans: les élèves de l'Ecole polytechnique, en correspondance avec un de leurs anciens camarades, M. Charras, forcèrent la consigne et envoyèrent quatre d'entre eux, MM. Lothon, Berthelin, Pinsonnière et Tourneux, offrir leurs services à MM. Laffitte, Périer et Lafayette. Ces jeunes gens, distingués par leurs études, s'étaient déjà fait connaître aux alliés, lorsque ceux-ci se présentèrent devant Paris en 1814: dans les trois jours ils devinrent les chefs du peuple, qui les mit à sa tête avec une parfaite simplicité. Les uns se rendirent sur la place de l'Odéon, les autres au Palais Royal et aux Tuileries.

L'ordre du jour publié le 29 au matin offensa la garde: il annonçait que le roi, voulant témoigner sa satisfaction à ses braves serviteurs, leur accordait un mois et demi de paye; inconvenance que le soldat français ressentit: c'était le mesurer à la taille de ces Anglais qui ne marchent pas ou s'insurgent s'ils n'ont pas touché leur solde.

Dans la nuit du 28 au 29, le peuple dépava les rues de vingt pas en vingt pas, et le lendemain, au lever du jour, il y avait quatre mille barricades élevées dans Paris.

Le Palais-Bourbon était gardé par la ligne, le Louvre par deux bataillons suisses, la rue de la Paix, la place Vendôme et la rue Castiglione par le 5e et le 53e de ligne. Il était arrivé de Saint-Denis, de Versailles et de Rueil, à peu près douze cents hommes d'infanterie.

La position militaire était meilleure: les troupes étaient plus concentrées, et il fallait traverser de grands espaces vides pour arriver jusqu'à elles. Le général [illegible], qui jugea bien ces dispositions, vint [illegible] mettre sa valeur et son expérience à la disposition du maréchal de Raguse, tandis que de son côté le général Pajol se présentait aux députés pour prendre le commandement de la garde nationale.

Les ministres eurent l'idée de convoquer la cour royale aux Tuileries, tant ils vivaient hors du moment où ils se trouvaient! Le maréchal pressait le président du conseil de rappeler les ordonnances. Pendant leur entretien, on demande M. de Polignac; il sort et rentre avec M. Berthier, fils de la première victime sacrifiée en 1789. Celui-ci, ayant parcouru Paris, affirmait que tout allait pour le mieux pour la cause royale: c'est une chose fatale que ces races qui ont droit à la vengeance, jetées à la tombe dans nos premiers troubles, et évoquées par nos derniers malheurs. Ces malheurs n'étaient plus des nouveautés; depuis 1793, Paris était accoutumé à voir passer les événemens et les rois.

Tandis que, au rapport des royalistes, tout allait si bien, on annonce la défection du 5e et du 53e de ligne, qui fraternisaient avec le peuple.

Le duc de Raguse fit proposer une suspension d'armes: elle eut lieu sur quelques points et ne fut pas exécutée sur d'autres. Le maréchal avait envoyé chercher un des deux bataillons suisses stationnés dans le Louvre. On lui dépêcha celui des deux bataillons qui garnissait la colonnade. Les Parisiens, voyant cette colonnade déserte, se rapprochèrent des murs et entrèrent, par les fausses portes qui conduisent du jardin de l'Infante dans l'intérieur; ils gagnèrent les croisées et firent feu sur le bataillon arrêté dans la cour. Sous la terreur du souvenir du 10 août, les Suisses se ruèrent du palais et se jetèrent dans leur troisième bataillon placé en présence des postes parisiens, mais avec lequel la suspension d'armes était observée. Le peuple, qui du Louvre avait atteint la galerie du Musée, commença de tirer, du milieu des chefs-d'œuvre, sur les lanciers alignés au Carrousel. Les postes parisiens, entraînés par cet exemple, rompirent la suspension d'armes. Précipités sous l'Arc-de-Triomphe, les Suisses poussent les lanciers au portique du pavillon de l'Horloge et débouchent pêle-mêle dans le jardin des Tuileries. Le jeune Farcy fut frappé à mort dans cette échauffourée: son nom est inscrit au coin du café où il est tombé; une manufacture de betterave existe aujourd'hui aux Thermopyles. Les Suisses eurent trois ou quatre soldats tués et blessés: ce peu de morts s'est changé en une effrayante boucherie.

Le peuple entra dans les Tuileries avec MM. Thomas, Bastide, Guinard, par le guichet du Pont-Royal. Un drapeau tricolore fut planté sur le pavillon de l'Horloge, comme au temps de Bonaparte, apparemment en mémoire de la liberté. Des meubles furent déchirés, des tableaux hachés de coups de sabre; on trouva dans des armoires le journal des chasses du roi et les beaux coups exécutés contre les perdrix: vieil usage des gardes-chasse de la monarchie. On plaça un mort sur le trône vide, dans la salle du Trône; cela serait formidable si les Français aujourd'hui ne jouaient continuellement au drame. Le musée d'artillerie, à Saint-Thomas-d'Aquin, était pillé, et les siècles passaient le long du fleuve, sous le casque de Godefroi de Bouillon et avec la lance de François Ier.

Alors le duc de Raguse quitta le quartier général, abandonnant cent vingt mille francs en sacs. Il sortit par la rue de Rivoli et rentra dans le jardin des Tuileries. Il donna l'ordre aux troupes de se retirer, d'abord aux Champs-Elysées, et ensuite jusqu'à l'Etoile. On crut que la paix était faite, que le Dauphin arrivait; on vit quelques voitures des écuries et un fourgon traverser la place Louis XV: c'étaient les ministres s'en allant après leurs œuvres.

Arrivé à l'Etoile, Marmont reçut une lettre: elle lui annonçait que le roi avait donné à M. le Dauphin le commandement en chef des troupes, et que lui, maréchal, servirait sous ses ordres.

Une compagnie du 3e de la garde avait été oubliée dans la maison d'un chapelier, rue de Rohan: après une longue résistance, la maison fut emportée. Le capitaine Meunier, atteint de trois coups de feu, sauta de la fenêtre d'un troisième étage, tomba sur un toit au-dessous, et fut transporté à l'hôpital du Gros-Caillou: il a survécu. La caserne Babylone, assaillie entre midi et une heure par trois élèves de l'Ecole polytechnique, Vanneau, Lacroix et d'Ouvrier, n'était gardée que par un dépôt de recrues suisses d'environ une centaine d'hommes; le major Dufay, Français d'origine, les commandait: depuis trente ans il servait parmi nous; il avait été acteur dans les hauts faits de la République et de l'Empire. Sommé de se rendre, il refusa toute condition et s'enferma dans la caserne. Le jeune Vanneau périt. Des sapeurs-pompiers mirent le feu à la porte de la caserne; la porte s'écroula; aussitôt, par cette bouche enflammée, sort le major Dufay, suivi de ses montagnards, baïonnette en avant; il tombe atteint de la mousquetade d'un cabaretier voisin; sa mort protégea ses recrues suisses; ils rejoignirent les différents corps auxquels ils appartenaient.

JOURNÉE CIVILE DU 29 JUILLET.—M. BAUDE, M. DE CHOISEUL, M. DE SÉMONVILLE, M. DE VITROLLES, M. LAFFITTE ET M. THIERS.

M. le duc de Mortemart était arrivé à Saint-Cloud le mercredi 28, à dix heures du soir, pour prendre son service comme capitaine des cent-suisses: il ne put parler au roi que le lendemain. A onze heures, le 29, il fit quelques tentatives auprès du roi Charles X, afin de l'engager à rappeler les ordonnances; le roi lui dit: "Je ne veux pas monter en charrette comme mon frère; je ne veux pas reculer d'un pied." Quelques minutes après, il allait reculer d'un royaume.

Les ministres étaient arrivés: MM. de Sémonville, d'Argout, Vitrolles, se trouvaient là. M. de Sémonville raconte qu'il eut une longue conversation avec le roi; qu'il ne parvint à l'ébranler dans sa résolution qu'après avoir passé par son cœur en lui parlant des dangers de madame la Dauphine. Il lui dit: "Demain, à midi, il n'y aura plus ni roi, ni dauphin, ni duc de Bordeaux." Et le roi lui répondit: "Vous me donnerez bien jusqu'à une heure." Je ne crois pas un mot de tout cela. La hâblerie est notre défaut: interrogez un Français et fiez-vous à ses récits, il aura toujours tout fait. Les ministres entrèrent chez le roi après M. de Sémonville, les ordonnances furent rapportées, le ministère dissous, M. de Mortemart nommé président du nouveau conseil.

Dans la capitale, le parti républicain venait enfin de déterrer un gîte. M. Baude (l'homme de la parade des bureaux du *Temps*), en courant les rues, s'était trouvé l'Hôtel-de-Ville occupé que par deux hommes, M. Dubourg et M. Zimmer. Il se dit aussitôt l'envoyé d'un *gouvernement provisoire* qui s'allait venir installer. Il fit appeler les employés de la préfecture; il leur ordonna de se mettre au travail, comme si M. de Chabrol était présent. Dans les gouvernemens devenus machines, les poids sont bientôt remplacés; chacun accourt pour se saisir des places délaissées: qui se fit secrétaire général, qui chef de division, qui se choisit la comptabilité, qui se nomma au personnel et distribua ce personnel entre ses amis; il y en eut qui firent apporter leur lit afin de ne pas [illegible]

[illegible]

de Lobau, de Schonen et Audry de Puyraveau. M. Odilon-Barrot fut élu secrétaire de cette commission, qui s'installa à l'Hôtel-de-Ville, comme avait fait M. de Lafayette. Tout cela siégea pêle-mêle auprès du gouvernement provisoire de M. Dubourg. M. Mauguin, envoyé en mission vers la commission, resta avec elle. L'ami de Washington fit enlever le drapeau noir arboré sur l'Hôtel-de-Ville par l'invention de Dubourg.

A huit heures et demie du soir débarquèrent de Saint-Cloud M. de Sémonville, M. d'Argout et M. de Vitrolles. Aussitôt qu'ils avaient appris à Saint-Cloud le rappel des ordonnances, le renvoi des anciens ministres, et la nomination de M. de Mortemart à la présidence du conseil, ils étaient accourus à Paris. Ils se présentaient en qualité de mandataires du roi devant la commission municipale. M. Mauguin demanda au grand référendaire s'il avait des pouvoirs écrits; le grand référendaire répondit qu'il n'y avait *pas pensé*. La négociation des officieux commissaires finit là.

Instruit à la réunion Laffitte de ce qui s'était fait à Saint-Cloud, M. Laffitte signa un laissez-passer pour M. de Mortemart, alors que les députés assemblés chez lui l'attendraient jusqu'à une heure du matin. Le noble duc n'étant pas arrivé, les députés se retirèrent.

M. Laffitte, resté seul avec M. Thiers, s'occupa du duc d'Orléans et des proclamations à faire. Cinquante ans de révolution en France avaient donné aux hommes de pratique la facilité de réorganiser des gouvernemens, et aux hommes de théorie l'habitude de ressemeler des chartes, de préparer les machines et les lieux avec lesquels s'enlèvent et sur lesquels glissent ces gouvernemens.

J'ÉCRIS AU ROI A SAINT-CLOUD: SA RÉPONSE VERBALE.—CORPS ARISTOCRATIQUES.—PILLAGE DE LA MAISON DES MISSIONNAIRES, RUE D'ENFER.

Cette journée du 29, lendemain de mon entrée à Paris, ne fut pas pour moi sans occupation. [illegible] je voulais agir, mais je ne voulais que sur un ordre écrit de la main du Roi, et qui me donnât les pouvoirs nécessaires pour parler aux autorités du moment: me mêler de tout et ne rien faire ne me convenait pas. J'avais raisonné juste, témoin l'affront essuyé par MM. d'Argout, Sémonville et Vitrolles.

J'écrivis donc à Charles X à Saint-Cloud. M. de Givré se chargea de porter ma lettre. Je priais le roi de m'instruire de sa volonté. M. de Givré revint les mains vides. Il avait remis ma lettre à M. le comte de Duras, qui l'avait remise au roi, lequel me faisait répondre qu'il avait nommé M. de Mortemart son premier ministre, et qu'il m'invitait à m'entendre avec lui. Le noble duc, où le trouver? Je le cherchai vainement le 29 au soir.

Repoussé de Charles X, ma pensée se porta vers la Chambre des pairs; elle pouvait, en qualité de cour souveraine, évoquer le procès et juger le différend. S'il n'y avait pas sûreté pour elle dans Paris, elle était libre de se transporter à quelque distance, même auprès du Roi, et de prononcer de là un grand arbitrage. Elle avait des chances de succès; il y en a toujours dans le courage. Après tout, en succombant, elle aurait subi une défaite utile aux principes. Mais aurais-je trouvé dans cette chambre vingt hommes prêts à se dévouer? Sur ces vingt hommes, y en avait-il quatre qui fussent d'accord avec moi sur les libertés publiques?

Les assemblées aristocratiques règnent glorieusement lorsqu'elles sont souveraines et seules investies de droit et de fait de la puissance: elles offrent les plus fortes garanties; mais, dans les gouvernemens mixtes, elles perdent leur valeur et sont misérables quand arrivent les grandes crises.... Faibles contre le roi, elles n'empêchent pas le despotisme; faibles contre le peuple, elles ne préviennent pas l'anarchie. Dans les commotions publiques, elles ne rachètent leur existence qu'au prix de leurs parjures ou de leur esclavage. La chambre des lords sauva-t-elle Charles Ier? Sauva-t-elle Richard Cromwell, auquel elle avait prêté serment? Sauva-t-elle Jacques II? Sauvera-t-elle aujourd'hui les princes de Hanovre? Se sauvera-t-elle elle-même? Ces prétendus contrepoids aristocratiques ne font qu'embarrasser la balance, et seront jetés tôt ou tard hors du bassin. Une aristocratie ancienne et opulente, ayant l'habitude des affaires, n'a qu'un moyen de garder le pouvoir quand il lui échappe: c'est de passer du Capitole au Forum, et de se placer à la tête du nouveau mouvement, à moins qu'elle ne se croie encore assez forte pour risquer la guerre civile.

Pendant que j'attendais le retour de M. de Givré, je fus assez occupé à défendre mon quartier. La banlieue et les carriers de Montrouge affluaient par la barrière d'Enfer. Les derniers ressemblaient à ces carriers de Montmartre qui causèrent de si grandes alarmes à [illegible] la Saint-Barthélemy. En passant devant la communauté des missionnaires, ils y entrèrent: une vingtaine de prêtres furent obligés de se sauver; le repaire de ces fanatiques fut philosophiquement pillé, leurs lits et leurs livres brûlés dans la rue. On n'a point parlé de cette misère. Avait-on à s'embarrasser de ce que la prêtraille pouvait avoir perdu? Je donnai l'hospitalité à sept ou huit fugitifs; ils restèrent plusieurs jours cachés sous mon toit. Je leur obtins des passeports par l'intermédiaire de mon voisin, M. Arago, et ils allèrent ailleurs prêcher la parole de Dieu: "La fuite des saints a souvent été utile aux peuples, *utilis populis fuga sanctorum*."

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—M. DE MORTEMART.

La commission municipale, établie à l'Hôtel-de-Ville, nomma le baron Louis commissaire provisoire aux finances, M. Baude à l'intérieur, M. Mérilhou à la justice, M. Chardel aux postes, M. Marchal au télégraphe, M. Bavoux à la police, M. de Laborde à la préfecture de la Seine. Ainsi, le gouvernement provisoire *volontaire* se trouva détruit en réalité par la promotion de M. Baude, qui était membre de ce gouvernement. Les boutiques se rouvrirent; les services publics reprirent leur cours.

Dans la réunion chez M. Laffitte, il avait été décidé que les députés s'assembleraient au palais de la Chambre; ils s'y trouvèrent réunis au nombre de trente ou trente-cinq, dirigés par M. Laffitte. M. Bérard annonça qu'il avait rencontré MM. d'Argout, de Forbin-Janson et de Mortemart, que ce dernier avait dit à M. Laffitte, croyant y trouver les députés; qu'il avait invité ces messieurs à le suivre à la Chambre; mais que le duc de Mortemart, accablé de fatigue, s'était retiré pour aller voir [illegible] M. de Mortemart, selon M. de Sémonville, qu'il avait un blanc-seing et [illegible] à tout.

En effet, M. de Mortemart apportait cinq ordonnances: au lieu de les communiquer d'abord aux députés, en hésitant l'oblige de rétrograder jusqu'au Luxembourg. A midi, il envoya les ordonnances à M. Sauvo; celui-ci répondit qu'il ne les pouvait publier dans le *Moniteur* sans l'autorisation de la chambre des députés ou de la commission municipale.

M. Bérard [illegible] comme je viens de le dire, à la chambre, une discussion s'éleva pour savoir si l'on recevrait ou l'on ne recevrait pas M. de Mortemart. Le général Sébastiani insista pour l'affirmative; M. Mauguin déclara que, si M. de Mortemart était présent, il demanderait qu'il fût entendu, mais que les événemens pressaient et que l'on ne pouvait pas dépendre du bon plaisir de M. de Mortemart.

On nomma cinq commissaires chargés d'aller conférer avec les pairs: ces cinq commissaires furent MM. Augustin Périer, Sébastiani, Guizot, Benjamin Delessert et Hyde de Neuville. Mais bientôt le comte de Sussy fut introduit dans la chambre élective. M. de Mortemart l'avait chargé de présenter les ordonnances aux députés. S'adressant à l'assemblée, il lui dit: "En l'absence de M. le chancelier, quelques pairs, en petit nombre, étaient réunis chez moi. M. le duc de Mortemart nous a remis la lettre ci-jointe, adressée à M. le général Gérard ou à M. Casimir Périer. Je vous demande la permission de vous la communiquer." Voici la lettre: "Monsieur, parti de St-Cloud dans la nuit, je cherche vainement à vous rencontrer. Veuillez me dire où je pourrai vous voir. Je vous prie de donner connaissance des ordonnances dont je suis porteur depuis hier."

M. le duc de Mortemart était parti dans la nuit de Saint-Cloud; il avait les ordonnances dans sa poche depuis [illegible] rencontrer ni le général Gérard, ni M. Casimir Périer: M. de Mortemart était bien malheureux! M. Bérard fit l'observation suivante sur la lettre communiquée:

"Je ne puis, dit-il, m'empêcher de signaler un manque de franchise: M. de Mortemart [illegible] ce matin chez M. Laffitte [illegible]

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Lundi soir, 6 mai 1850.

Le marché au coton a été très calme; les acheteurs attendant, avant d'opérer, les avis du Canada, qui sont maintenant dûs. Les ventes ont été de 300 balles aux anciens prix.

Le sucre est en demande; 300 boucauts ont été faits—Pair 4¾ à 1⅛ cts. 300 barils mélasse ont été vendus de 20 à 25 cts le gallon.

Le marché à la farine n'a pas varié—1,200 barils ont changé de mains. 3,000 sacs de maïs ont été faits de 56½ à 75 cts le boisseau.

Les provisions sont peu animées. Le Mess porc vaut $10 à $10 12½—Le Prime, $8 le baril. La graisse se vend 6 à 6¾ cts; on paie ce dernier prix pour la première qualité en barillets.

Le whiskey se vend 20 à 21½ cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Le fret est nominal.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire [illegible]
Pile's Queen, Campbell, pr Liverpool.
Chase, Bowlby, pr Quebec.
Portland, Thompson, pr Liverpool.
Barque Albert, Cary, pr Malaga.
Brick Marshal Ney, Little, pr Bordeaux.
Goelette Patagonia, Mulligan, pr Pensacola.
W E Pettit, Saunders, pr St Marks.
[illegible], Waite, pr Vera Cruz.

—ARRIVÉS.—

Navire Viola, Jamieson, de Boston.
Susan Lord, Curtis, de Liverpool.
Brick Lydia Farnham, Farnham, de Key West.
Goelette Oregon, Trask, de Tampico.
Sarah Matilda, Wilson, de Tampa Bay.
Powhattan, Caro, de Pensacola.
L F Rogers, Ashby, de Pensacola.

—STEAMERS.—

Princess No 3, Holmes, de Vicksburg.
[illegible] No 3, [illegible], des Attakapas.
Winfield Scott, Devinney, de Cincinnati.
Eliza, Wilson, de Lafourche.
Nashville, Bonneville, de Nashville.
Gen Lafayette, Bentley, de Louisville.
[illegible], Larose, de la Balise.
Jenny Lind, [illegible], des Opelousas.
J T Doswell, Kimball, de Grand Ecore.
Medora, Applegate, de Fort Caddo.

—MEMORANDA.—

BALTIMORE, 27 avril—Arrivée, barque Kirkwood, Martin, de la Nlle-Orléans.
NEW YORK, 27 avril—Expédiée, barque [illegible], Pain, pour la Nlle-Orléans.
BOSTON, 25 avril—Expédié, navire Faneuil Hall, Foster, pr la Nlle-Orléans; [illegible] Eldridge, [illegible]; arrivée, barque Marcia, Bixby, de la Nlle-Orléans; —26 barque Sarah H Snow, Howes, do.
PHILADELPHIE, 27 avril—Arrivé, navire Humboldt, Manson, de la Nlle-Orléans—Expédiée, barque Irvine, Robinson, pr la Nlle-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.
[DE LIVERPOOL.]
America, pour Boston,.........le 20 Avril
[D'AMÉRIQUE.]
America, de Boston,.........le 15 Mai

Bureau de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche.
No 9, rue Bourbon.
AVIS par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de cinq Directeurs pour servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi, 3 juin prochain, de 10 heures à 2 heures A. M.
7 mai—1juin G. MAY, Secrétaire.

A vendre à l'amiable.
Le soussigné devant quitter la Nouvelle-Orléans désire vendre,
TROIS MAISONS, dont deux se trouvent [illegible] et la troisième rue Dauphine, portant les Nos 139 et 141. [illegible]
Les personnes qui désireraient les visiter pourront s'adresser à M. Philippe Avegno, [illegible]
EUGENE DEMARCHI, [illegible]
7 mai—7

LIQUIDATION.
La société existant sous la raison de commerce Tissier frères, [illegible]
TISSIER FRERE, Encoignure Dauphine et Condé, [illegible]
P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.
M. C. Tissier, encoignure Hôpital et Condé, désirant se retirer totalement des affaires offre à vendre les marchandises de son magasin avec la même remise, que cette désignée ci dessus.
Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850.

AVIS—Les créanciers de la maison MARRE & SOLAIGON, [illegible]

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 43, rue Bienville.

UNE femme pouvant donner de bonnes références trouvera de l'emploi pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser rue des Remparts, No 51.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Callender, venant du Havre, 50 caisses absinthe de Bertould fils, étiquette à la croix fédérale; 16 caisses kirsch de Bertould fils, étiquette à la croix fédérale.
J N CURIEN, 26 rue Dumaine.

SALSEPAREILLE—30 balles en débarquement de la goélette Oregon, de Tampico, à vendre par E. VALLS, 27, Commune.

CUIRS—356, en débarquement de la goélette Oregon, de Tampico, à vendre par E. VALLS, 27, Commune.

SAUCISSONS—Reçu par le steamer Constitution, 5 caisses saucissons St-Louis, et à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & CO, 36, rue Natchez.

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers de 6 et 12 bouteilles véritable guignolet d'Angers, en débarquement du navire James Pennell, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 20 rue St-Louis.

SARDINES A L'HUILE—[illegible] à vendre par AUGUSTE MOLIER, No 20 rue St-Louis.

EN débarquement du navire James Pennell, de Bordeaux, [illegible] barriques vin rouge, [illegible] St-Julien, [illegible] eau-de-vie Ph. Godard, [illegible] à vendre par HUG. BOURBEAU, 17 et 19, rue St-Louis.

CHAUX—600 barils de Thomaston, en débarquement et à vendre par THE. BLOIS, 94, rue des Magasins.

CIMENT—[illegible] à vendre par THE. BLOIS, 94, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—300 barils Worthington de Newark, à vendre par THE. BLOIS, 94 rue des Magasins.

BRIQUES A FEU—[illegible] à vendre par THE. BLOIS, 94, rue des Magasins.

SUCRE—70 caisses sucre blanc [illegible] LABORDE & [illegible], No 3, rue Pérez.

CIGARES—[illegible]

INDIGO—[illegible]

[illegible]

[illegible] 6mai—3f O. TALARON.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.
Los Socios se reunirán en Asamblea general, el jueves 9 del corriente, á las 4 en punto de la tarde, en la Sala de Orleans, entre las calles Real y Borbón. Esta convocacion es á consecuencia, de no haberse efectuado la Asamblea citada para el sabado 4 del corriente, por lo que previenen nuestros reglamentos, en el artículo 5do seccion 6a.
Nueva Orleans, 7 de Mayo de 1850.
De orden del Presidente.
Fco. de FUENTES, Secretario.
7mai—3f

$ 1,000 de Récompense.
UNE récompense de MILLE PIASTRES sera payée à quiconque fournira [illegible] qui pourra faire condamner la personne ou les personnes qui, dans la soirée du 1er courant, ont incendié les bâtiments occupés par M. J. C. Schmidt, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse.
Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850.
J. M. LAPEYRE, Président de la Compagnie d'Assurance d'Orléans.
[illegible]
6 mai—4f

AVIS.—Les [illegible]
ADOLPHE MAZUREAU, Notaire public.
PHILIPPE LACOSTE, Notaire public.
N. B. Leur étude est au No 55, rue Conti, à l'ancien bureau d'Adolphe Mazureau, près de la Banque de la Louisiane. 6 mai—3f

AVIS.—La société qui existait sous la raison CABANIS & ROCQUET, pour l'exploitation d'une habitation en sucrerie, dans la paroisse St-Landry, a été dissoute par consentement mutuel, par acte passé le 21 octobre 1849 pardevant Y. David, notaire public, pour la ville des Opelousas. Le soussigné s'étant rendu adjudicataire de la totalité de l'habitation, en continue l'exploitation pour son compte particulier depuis le 1er novembre 1849. Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite habitation sont priées de les présenter immédiatement au soussigné.
L. ROCQUET.
6 mai—3f

ON demande un jeune homme parlant anglais et français pour être employé dans une grocerie. S'adresser au bureau de ce journal. 6 mai—3f

ON demande une esclave cuisinière créole ou française, pour être louée à l'année, s'adresser au No 96 rue Dumaine. 6mai—3f

FASHIONABLE STORE.
Encoignure St-Charles et Commune.
J. DUCOURNAU prévient ses amis et ses habitués que son départ pour France est fixé au 16 courant; il est prêt à recevoir toutes les ordres qu'il plaira lui confier. Les soins qu'il mettra à remplir les commandes seront appréciés de ceux qui jusqu'à ce jour l'ont honoré de leur bienveillant patronage. J. DUCOURNAU.
N. B. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison J. Ducournau et Co. sont notifiées par le présent avis de ne payer leurs comptes qu'au soussigné seul ayant seul le droit de recevoir ou son représentant légal.
J. DUCOURNAU,
6mai Encoignure St-Charles et Commune.

Marchandises sèches pour clore une consignation.
LES soussignés, désirant clore immédiatement leur stock de saison, appellent l'attention des dames sur le bel assortiment de marchandises sèches qu'ils ont en ce moment en magasin et qu'ils offrent à vendre au-dessous de leur valeur actuelle. Une attention toute particulière est appelée sur leurs barèges français fonds blancs à bouquets détachés, qu'ils offrent en vente à moitié prix.
M. B. HAGGERTY BRO.
6mai—3f 50, rue Canal.

EN débarquement du navire James Pennell, venant de Bordeaux,
4 barriques vin rouge La Mission c. c.,
32 do do Queyries c. c.,
Aussi dans les magasins de la Douane,
15 barriques vin blanc,
16 demi barriques do,
24 barriques vin rouge.
A vendre par A. & Z. CAVELIER.
6 mai—3f

BON MARCHE!
LES soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des dames [illegible]
F. Y. [illegible] & CO, No 65 Chartres, [illegible]

Grands réduction de prix sur les Marchandises.
D. H. HOLMES, sur le point de partir pour l'Europe, offre à vendre son stock entier de marchandises à une réduction de 25 à 30 p. 0/0 sur les anciens prix: [illegible]
D. H. HOLMES, 114, rue Canal, entre Bourbon et Dauphine.

CIGARES de la Havane—120,000 [illegible] à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—40,000 en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—250 caisses blanc et jaune, à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

TABAC de la Havane—15 balles, à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

RIZ de la Caroline—10 tierçons, à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

VINS—600 barils Xérès et Malaga, à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

CACAO de Guayaquil et de Para—[illegible] sacs, à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

PIERRES A FILTRER—50, à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

CIGARETTES—15 caisses de la Havane, à vendre par E. VALLS, 27, rue de la Commune.

[illegible]

TABAC à chiquer [illegible]

CIGARES DE LA HAVANE [illegible]

PROFESSEUR DEMANDE. [illegible]

[illegible]

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Baton-Rouge, 1er mai 1850.
EN vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour disposer de certaines propriétés publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 21 mars 1850, Moi, JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, fais offrir en vente publique, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 15 mai 1850, à midi.
PAR HENRY W. PALFREY, Encanteur.
Vingt six lots de terre formant une partie de l'ilot désigné sous le nom de Maison d'Etat et borné par les rues Canal, Commune, Baronne et Philippa, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et d'après un plan qui sera exposé sur les lieux au moment de la vente.
Conditions de la vente.
[illegible]
JOSEPH WALKER, Gouverneur de la Louisiane.
Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

Bureau du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans à Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 23 avril 1850.
AVIS—Le dividende suivant sera payé, à partir du 1er mai prochain, aux actionnaires de cette institution [illegible]
CHARLES BAQUIE, Secrétaire.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 27 avril 1850.
AVIS est par le présent donné aux porteurs de billets de cette Banque et aux personnes qui y [illegible] qu'un arrangement a été fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, et que cette institution [illegible] rue du Camp, ancien local de la Banque de Cité.

Avis aux Actionnaires.
CONFORMEMENT à l'arrangement fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, cette institution [illegible]
R. J. PALFREY, Caissier.

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ: [illegible]
En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151, rue Chartres, à la Havane, par J. Valdé.
22 mars—fm v et c

COLLEGE ST-VINCENT,
CAP GIRARDEAU, Missouri.
LE Révérend P. Chandy, Trésorier, actuellement à la Nouvelle-Orléans, [illegible] 27 av—7

PORTRAITS
AU DAGUERREOTYPE,
28, Rue du Camp.
MR. MOISSENET qui, pendant plusieurs années a tenu l'établissement situé encoignure Royale et St Louis, vient d'ouvrir, sur une vaste échelle, un nouvel atelier, rue du Camp, No 28.
Les instrumens perfectionnés qu'il a rapporté d'Europe, lui permettent plus que jamais de garantir la bonté et la supériorité de ses portraits.
☞ Ouvert de 8 heures du matin à 5 heures du soir. 1er mai—1m

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.
PLUSIEURS appartemens sont à louer à MANDEVILLE. [illegible]
S'adresser à M. J. MERIC, vieux Bassin, No. 139 Nlle-Orléans.

LE DOCTEUR EDOUARD MARTIN,
PREVIENT ses clients qu'il donnera ses consultations de huit à neuf heures A. M. [illegible] P. M., à son cabinet, rue des Remparts, 278.

A vendre pour cause de départ.
UNE [illegible] 27 avril—15

[illegible] E. & A. SOULIE, 84 rue Bienville.

AVIS—Un Monsieur [illegible]

[illegible] P. & E. REILLY.

THOMAS E. PAYAN & Co., [illegible]

MANUFACTURE [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE. [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.
Mardi, 7 Mai 1850.
LE BARBIER DE SEVILLE,
Opéra en 4 actes, de Rossini.
Ma Maîtresse et ma Femme,
Vaudeville en 1 acte.
☞ On commencera à 6 1/2 heures.

THEATRE ST-CHARLES.
Sept soirées de magie par
MACALLISTER, le prince des magiciens.
CE SOIR, MARDI, 7 MAI 1850.
Les mystères d'un palais enchanté.
Les cartes vivantes, le bouquet d'Emma.
Les pyramides de Bacchus, la tour de pavillon, la bouteille enchantée, production marine et volcanique. La grande ménagerie Egyptienne.

GRANDE FETE MAGIQUE.
☞ Madame MACALISTER a l'honneur d'annoncer que son premier bénéfice à la Nouvelle-Orléans aura lieu mercredi prochain 8 mai. A cette occasion Monsieur Macallister donnera une de ses brillantes soirées. Il fera plusieurs expériences nouvelles, amusantes (à la demande d'un grand nombre de personnes) le tour extraordinaire de la SUSPENSION ÆRIENNE de Madame Macalister. Ce tour sera exécuté pour la dernière fois.
Le livre du contrôle sera ouvert mardi et mercredi, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.
7 mai—2

JARDIN WASHINGTON,
Plantation McCarty 174 et 175, rue *Louis*, 3me *Municipalité*.
LE jardin Washington qui vient d'être ouvert au public offre aux promeneurs le lieu de promenade le plus agréable du Sud. Les visiteurs trouveront sous de beaux ombrages des rafraichissements de 1re qualité tels que crêmes à la glace, sorbets, soda waters, &c. M. Robert Chivers le propriétaire ne négligera rien pour faire de cet endroit le rendez vous de la bonne société de la ville.
☞ Les omnibus partant de la rue Canal se rendent à deux ilets du jardin.
Prix d'entrée—10 cents. 27 av

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.
LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver,—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.
N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables.
16 oct—☞

WHITE-HALL,
No. 44, RUE ST-LOUIS,
SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.
NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.
Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huitres.
Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendant à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle-Orléans.
Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huitres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs de la maison sont [illegible] meilleur choix. Nous maintiendrons dans notre établissement le plus strict décorum et les convives trouveront en lui un lieu de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver.
Une magnifique table de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire, à l'accomplissement desquels nous donnons le premier mérite, lui donnera une apparence flatteuse.
24 nov ☞ B. VIOSCA & Co.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU LAC.
LES actionnaires sont prévenus que l'élection du premier bureau de direction à la dite Compagnie aura lieu conformément à la Charte, jeudi prochain 9 mai, de dix heures A. M. à 2 heures P. M. au bureau de A. C. AINSWORTH, N. P., 92, rue du Camp.

Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, le 30 avril 1850.
A UNE élection tenue le 29 courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs pour l'année courante:
J. M. Lapeyre; James Reed;
Geo Urquhart; Wm Vogel;
L. Millaudon; J. P. Benjamin;
J. P. M. Rouzan; J. Tuyes,
R. Rocheblave.
Et à une assemblée spéciale de la direction tenue ce jour, M. J. M. Lapeyre, a été unanimement réélu Président.
1er mai—6f J. TUYES, secrétaire.

Branche Banque de l'Etat de la Louisiane
2me Municipalité.
LES personnes dont les noms suivent, ont été nommées Directeurs de cette Banque:
Peter Conrey, jr; W. H. Avery;
J. W. Stanton; H. Benshaw;
Rob Dyas; J. W. Zacharie;
C. Bullitt; J. U. [illegible];
Wm. Tufts; J. M. Pinckard.
A une assemblée de la direction qui eu lieu aujourd'hui, Peter Conrey, jr, a été élu Président à l'unanimité.
Le Bureau de la direction s'assemblera tous les jours à midi, afin d'escompter le papier d'affaires n'ayant pas plus de quatre-vingt-dix jours à courir.
3mai

HORATIO DAVIS,
Notaire Public, rue St-Charles,
Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune.

J. MAGNE,
AVOCAT,
A son Bureau 83, rue de Chartres.

LES PLUS JOLIS MANTELETS qui soient jamais parvenus en ville viennent d'être reçu par le soussigné. Le goût exquis de la forme, la richesse des ornemens, la magnificence des nuances en font un objet de luxe, tout a fait hors ligne; outre les couleurs noires, il s'en trouve de blancs glacés roses du Bengal, Californie, céleste, aurores, blanc à fil d'argent. A cet avis il sera joint quelques échantillons de ROBES en soie, soie glacée, chinée, céleste et blanc, Louise et blanc, aurore et blanc, lilas et blanc, Californie et blanc. Aussi des BAREGES chinés en toute couleur. En réunissant ces nouveaux articles à ceux reçus par les derniers arrivages du Havre, les dames pourront être assurées qu'elles trouveront chez le soussigné l'assortiment le plus frais, et le plus complet, des objets de riche toilette à leur usage.
E. D. PANIS,
2 mai encoignure Canal et Bourbon, 164

C. GODIN,
Libraire, Relieur, Papetier,
Rue de Chartres, No 133,
FAIT des abonnements à l'Illustration à $8 pour un an et $4 pour 6 mois, les numéros du 23 et 30 mars dernier ont arrivés.
En vente:
Proudhon—Confession d'un Révolutionnaire, 1 vol
" Idées d'un Révolutionnaire, 1 do
" Système des Contradictions, 2 do
Pièces de Théâtre:
Un Oiseau de passage.
La Foire aux idées, Nos. de 1 à 4.
La Chûte de Séjan par Vor. Séjour.
Atelier de reliure des mieux soignées et au plus bas prix. 2mai—

MME. F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir de France, par le navire Spindola, un très bel assortiment d'articles de printemps, tels que:
Mousselines, Rubans,
Chapeaux, Cravattes d'hommes, &c., &c.
Elle a, en même temps, l'honneur d'informer les dames qu'elle prend l'établissement de Mlle Thompson, ancienne maison Cochrane, rue de Chartres où elle fera incessamment l'ouverture avec les nouveautés qu'elle vient de recevoir.
Il n'y a rien de changé quant à sa maison de la rue Royale. 1mai

L. BINOCHE,
30, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DOUANE, 30.
A L'HONNEUR de prévenir les dames, qu'étant sur son départ pour France et voulant renouveler entièrement son stock, il a fait subir une grande réduction de prix à ses marchandises.
Il profite de cette occasion pour prier les personnes qui voudront bien lui confier leurs commissions de lui remettre leurs notes avant le 20 mai. Il mettra tous ses soins à leur satisfaction.
28 avril—15

C. GODIN,
LIBRAIRE, RELIEUR ET PAPETIER,
Rue de Chartres, 133.
Peut fournir les numéros de l'ILLUSTRATION datés du 5 janvier au 16 février 1850.
Prix de chaque numéro 25 cts. 21 mar

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDIS ET JACONATS FRANCAIS.
M. B. HAGGERTY & Bro.
No 58, rue du Canal.
SOLLICITENT respectueusement l'attention des dames à la très-grande réduction des prix des marchandises suivantes: [illegible]

FIL DE COTON ANGLAIS. [illegible]

[illegible] AU COMPTANT.
C. YALE Jr. & Co, [illegible]

[illegible]